**ÉLECTIONS ORDINALES CDO 06**
(ALPES MARITIMES)

# *Une équipe indépendante* POUR REPRÉSENTER *TOUS LES KINÉS*

**Vote** du 20 oct. au 4 nov. 2026

## NOS CANDIDATS



**Claire SCHARFF**
KINÉSITHÉRAPEUTE LIBÉRALE
**LE ROURET**

&

**Jean-Baptiste BOURRY**
KINÉSITHÉRAPEUTE LIBÉRALE
**SAINT-LAURENT-DU-VAR**

*Deux kinés de terrain.*
*Un même engagement : un Ordre utile à tous.* ♡

# POUR UN ORDRE QUI VOUS APPORTE *un soutien concret, au quotidien !*

**VOTRE VOIX NOTRE ENGAGEMENT**

## NOS 5 ENGAGEMENTS CONCRETS

**1 UN ORDRE QUI VOUS AIDE À EXERCER SEREINEMENT**
Accompagnement dans la rédaction de vos contrats (remplacement, collaboration, SCM, SEL...), mise à disposition de modèles validés et d'un support juridique pour vous aider à prendre les bonnes décisions, en accord avec la déontologie.

**2 UN ORDRE QUI VOUS RÉPOND EN MOINS DE 72H**
Une réponse humaine, rapide et personnalisée à toutes vos sollicitations. Un élu joignable, un prénom, une réponse. Quand vous êtes dans une situation délicate, vous avez besoin d'être accompagné rapidement.

**3 UN ORDRE QUI VOUS PROTÈGE DANS LES MOMENTS DIFFICILES**
Accompagnement ordinal en cas de conflit ou d'agression. Fiches pratiques claires sur les situations courantes : réseaux sociaux, accès direct, consentement, impayés, télésanté. Une structure d'appui avant d'être une instance disciplinaire.

**4 UN ORDRE PLUS PROCHE DE VOUS**
Un siège à l'ouest de Nice, facilement accessible depuis l'ensemble du 06, avec un stationnement simple. Nous nous engageons à soutenir activement le projet d'installation du siège de l'Ordre à l'Ouest de Nice.

**5 UN ORDRE QUI REND COMPTE DE SON ACTIVITÉ**
Publication annuelle d'un rapport d'activité clair et accessible. Vous informer sur les actions menées par votre Ordre et comment il travaille pour vous.

**VOTE ÉLECTRONIQUE**
**DU 20 OCT. 2026, 00:01**
**AU 4 NOV. 2026, 15:00**

- Surveillez vos emails
- Chaque voix compte
- Faites entendre votre voix !

VOTEZ POUR UN ORDRE **UTILE, INDÉPENDANT** ET **PROCHE DU TERRAIN.**

ALIZÉ LE SYNDICAT
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES